



ASSOCIATION OF  
EQUIPMENT MANUFACTURERS

AGRICULTURE  
CONSTRUCTION  
FORESTRY  
MINING  
UTILITY

**Présentation pré-budgétaire**  
**À l'attention du**  
**Comité permanent des finances de la Chambre des**  
**communes**  
**par**  
**I'Association of Equipment**  
**Manufacturers**

**Sommaire**

L'AEM représente plus de 850 membres qui offrent plus de 200 lignes de produits. Les membres sont des fabricants et des fournisseurs de services dans les secteurs de la construction, de l'agriculture, des services publics, de l'exploitation minière et de la foresterie.

L'AEM est fortement en faveur de la déduction pour amortissement accéléré (DAA) introduit en 2007 et de l'engagement du gouvernement du Canada envers la promotion de l'innovation.

La présentation pré-budgétaire suivante présente cinq recommandations visant quatre des domaines sollicités par le Comité permanent. Ces recommandations portent sur une série d'initiatives pouvant être réalisées par le gouvernement du Canada dans le but de favoriser la productivité et l'innovation. Ces améliorations auraient une grande incidence sur le renforcement du rôle déjà important que joue le secteur de la fabrication dans l'économie canadienne (ce secteur compte en effet pour 13 % du PIB et comprend 1,73 million d'employés canadiens à temps plein et bien rémunérés).

La réduction des charges administratives redondantes dans le code des impôts, ainsi que la mobilisation de fonds d'investissements et de formation constituent d'autres mesures que pourrait prendre le gouvernement du Canada pour promouvoir une industrie manufacturière dynamique, sachant qu'elle fournit 3,05 \$ d'activité économique totale pour chaque dollar dépensé.

World Exchange Plaza  
Suite 700 – 45 O'Connor Street  
Ottawa, Ontario K1P 1A4

T 613.566.4568  
F 613.566.2026

HEADQUARTERS: MILWAUKEE, WI  
OFFICES: WASHINGTON, DC OTTAWA, CANADA BEIJING, CHINA  
EUROPEAN RESOURCE: BRUSSELS, BELGIUM

WWW.AEM.ORG  
AEM@AEM.ORG  
Toll Free: 866.AEM.0442

Le 6 août 2014

M. James Rajotte, député  
Président, Comité permanent des finances  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Courriel : [finapbc-cpb@parl.gc.ca](mailto:finapbc-cpb@parl.gc.ca)

Monsieur Rajotte,

L'Association of Equipment Manufacturers (AEM) et ses sociétés membres apprécient cette occasion de participer aux consultations pré-budgétaires de 2015.

L'AEM représente plus de 850 membres qui offrent au-delà de 200 lignes de produits. Ses membres sont des fabricants et des fournisseurs de services dans les secteurs de la construction, de l'agriculture, des services publics, de l'exploitation minière et de la foresterie. Voici quelques exemples d'équipements fabriqués par les membres de l'AEM au Canada : semoirs pneumatiques, andaineurs, chariots élévateurs tout-terrain, tables élévatrices à ciseaux et camions miniers lourds.

Le présent document traite de quatre des six thèmes auxquels s'intéresse le Comité des finances.

**A) Soutenir les familles et aider les Canadiens vulnérables en mettant l'accent sur la santé, l'éducation et la formation**

L'écart entre ce que les fabricants et leurs employés cotisent à l'assurance-emploi (AE) et ce que les employés dans le secteur manufacturier reçoivent en prestations avoisine le milliard de dollars par an. Comblé cet écart devrait être le point de départ pour réexaminer les possibilités de formation dans le secteur de la fabrication, dans le cadre des Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT).

L'AEM soutient fermement le processus de la Subvention canadienne pour l'emploi qui préconise un financement axé sur l'employeur et produisant des résultats économiques évidents. Les fonds de formation des EDMT peuvent ainsi être structurés de sorte à aider, d'une part, l'industrie à combler les écarts les plus importants et, d'autre part, les Canadiens à trouver le meilleur emploi possible dans des secteurs spécialisés. L'AEM soutient les EDMT lorsque le financement est clairement alloué à des objectifs de prestation économiquement

mesurables tant pour les employés que pour les employeurs.

La nécessité de la transparence des données est une difficulté préliminaire à surmonter pour que les fonds de l'EDMT soient utiles aux employés et aux employeurs canadiens, ainsi qu'à l'industrie canadienne au sens large.

**Recommandation 1** : Rendre accessibles des données améliorées comme point de départ de l'amélioration de la structure actuelle du programme des EDMT.

**B) Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes par la recherche, le développement, l'innovation et la commercialisation**

Depuis son introduction en 2007, la DAA a été un outil extrêmement efficace pour inciter les fabricants canadiens à faire des investissements dans des immobilisations productives, comme de nouvelles machines. Une analyse réalisée par Manufacturiers et Exportateurs du Canada a fourni des preuves empiriques de l'efficacité de la DAA au Canada, mais les auteurs de l'analyse concluent que les États-Unis ont un mode beaucoup plus avantageux. Le Canada doit s'efforcer de combler l'écart de productivité avec les États-Unis, et les politiques proposées pourraient jouer un rôle important à cet égard.

Un deuxième type d'incitation fiscale consiste en un régime incitatif relatif aux brevets, qui incite les entreprises à innover et à mettre leurs produits sur le marché en offrant un allègement de l'impôt des sociétés pour les revenus tirés de types admissibles de propriété intellectuelle. Les crédits du régime incitatif relatif aux brevets touchent principalement les étapes ultérieures, afin de favoriser la commercialisation d'un produit innovant une fois complétée l'étape de la recherche et du développement.

L'Institut C.D. Howe a publié un rapport dans lequel il constate que de nombreux brevets sont transférés internationalement au lieu d'être appliqués au Canada; cela étant, l'Institut juge que l'adoption d'un modèle de régime incitatif relatif aux brevets serait des plus avantageuse. Il affirme qu'un tel régime « constitue aussi bien une traction qu'une poussée vers l'activité de R. et D.... Il ne faut pas sous-estimer la puissance de la force d'attraction : de nouvelles idées (de même que leur développement et leur utilisation) ont tendance à en attirer d'autres et à générer des retombées autour d'elles. » [traduction]

**Recommandation 2 :** Que la déduction pour amortissement accéléré (DAA) soit renouvelé et qu'on fasse passer le taux d'amortissement dégressif de 30 % à 50 % pour les machines et les équipements de fabrication et de transformation.

**Recommandation 3 :** Qu'on adopte un régime incitatif relatif aux brevets de manière à favoriser la commercialisation de l'innovation.

### **C) Améliorer les régimes canadiens de taxation et de réglementation**

Les nombreuses conventions fiscales bilatérales dont le Canada est signataire contiennent des dispositions afin que les citoyens des deux pays soient en mesure de travailler dans l'autre pays sans être soumis à une double imposition. De la sorte, les entreprises canadiennes peuvent accéder à des ressources compétentes pour chaque projet, tandis que les entreprises à l'étranger peuvent faire appel à des travailleurs canadiens.

En dépit de ces exonérations fiscales, de nombreux employés et employeurs sont tenus de s'engager auprès de l'ARC dans un processus long et compliqué de retenues d'impôt à la source.

Les retenues d'impôt sont prélevées par l'ARC sur les paiements de services rendus au Canada par des non-résidents. Celles-ci couvrent les cas où les frais sont payés à des non-résidents pour des services rendus au Canada (105) et les cas où une indemnité est versée aux employés travaillant au Canada (102).

Ces deux sections exigent que l'employeur (ou le payeur, le cas échéant) retienne, verse et déclare ses impôts, ce qui nécessite qu'il obtienne un numéro d'identification aux fins de l'impôt, qu'il émette des feuillets T4 au Canada, et, finalement, qu'il dépose une déclaration de revenus afin de récupérer les impôts retenus. Il est tenu de le faire en dépit des conventions qui stipulent qu'aucun impôt ne sera applicable. En vertu de l'exemption actuelle des retenues à la source, la paperasse doit être remplie avant tout voyage, un processus trop fastidieux qui manque d'efficacité. Le fardeau qui pèse sur les salariés est également exigeant : ils doivent se procurer des numéros de taxes pour obtenir une exonération ou des remboursements.

À titre d'exemple, une citoyenne américaine qui travaille sous contrat pendant six mois au Canada ne pourrait pas échapper au long processus décrit ci-dessus, et ce, même si ses revenus sont exempts d'impôts au Canada.

La charge administrative établie par les retenues d'impôt sur les sociétés et les employés est un facteur dissuasif important afin que les entreprises installées au Canada aient accès aux ressources les plus qualifiées. Les frais administratifs ne comprennent pas de valeur ajoutée, compte tenu de l'exemption des conventions pour certains employés non-résidents. Par conséquent, il n'y a pas de risque de fuite de revenus pour le Canada.

**Recommandation 4** : Que la retenue d'impôt à la source — relative aux services rendus et aux fonctions d'emploi exercées au Canada — soit éliminée dans les cas où des non-résidents peuvent garantir que leurs revenus sont exempts d'impôt au Canada en raison d'une convention.

**D) Optimiser le nombre et le type d'emplois pour les Canadiens**

Le secteur de la fabrication joue un rôle important dans le marché du travail du fait de sa capacité à augmenter sans cesse sa production. La capacité du secteur à employer des Canadiens augmente en parallèle avec la hausse des niveaux de production. Les coûts en capital demeurent l'un des facteurs qui limitent la capacité à augmenter la production. En conséquence, un fonds d'investissement pourrait financer les projets qui ont une capacité démontrable à stimuler la production et la transformation au Canada. La mise à niveau ou l'acquisition de nouveaux équipements, de même que le développement ou l'expansion d'installations, sont des exemples parmi d'autres d'initiatives pouvant être financées à l'aide d'un fonds d'investissement.

**Recommandation 5** : Qu'un fonds d'investissement soit créé pour financer le développement et l'expansion des installations de fabrication et des équipements, dans le but de créer des emplois en favorisant la productivité du secteur manufacturier.

Au nom des entreprises canadiennes membres de l'AEM et de leurs employés, je tiens à vous remercier pour l'examen du présent document.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression de mes sentiments distingués,



T. Howard Mains  
Conseiller en politiques publiques, Canada